

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT  
-----  
CHANCELLERIE  
-----

LE DECRET N° 77/104 du 3 mars 1977

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie ;

LE DECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

AU GRADE DE GRAND OFFICIER

Monsieur GANGA Jean-Claude, Secrétaire Général du Conseil Supérieur du  
Sport en Afrique.

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur PETRINSKI STOYAN, Conseiller du Ministre des Mines et de  
l'Energie - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 3 mars 1977



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

